

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2010**

Délibération
n° 2010.12.252

**Modification de
l'autorisation de
programme et des
crédits de paiement
de la station
d'épuration de Fléac
(AP n° 1 - budget
annexe
assainissement)**

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **3 décembre 2010**

Secrétaire de séance : Laurent PESLERBE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Brigitte BAPTISTE, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Cyrille NICOLAS à Gérard DEZIER, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à André BONICHON

Excusé(s) représenté(s) :

Maurice FOUGERE par Maryse ROUX

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Sébastien GOURET, Nadine GUILLET, Véronique MAUSSET

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT DE LA STATION D'EPURATION DE FLEAC (AP N° 1 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT)

Par délibération n°228 du 10 décembre 2009, le conseil communautaire a modifié l'autorisation de programme de la station d'épuration de Fléac comme suit :

PROJETS (montants HT)	Autorisation de programme	CA 2008	Projet de CA 2009	Reports 2009 en 2010	Crédits de paiement 2010	Crédits de paiement 2011	Crédits de paiement 2012
Station d'épuration de Fléac	19 000 000 €	76 631,31 €	608 416,54 €	191 545,55 €	6 000 000 €	9 000 000 €	3 123 406,60 €

Pour tenir compte de l'évolution du chantier, il convient de modifier la répartition des crédits de paiement comme suit :

PROJETS (montants HT)	Autorisation de programme	CA 2008	CA 2009	Projet de CA 2010	Crédits de paiement 2011	Crédits de paiement 2012
Station d'épuration de Fléac	19 000 000 €	76 631,31 €	609 376,54 €	1 313 992,15 €	9 000 000 €	8 000 000 €

Vu l'avis favorable de la commission finances (toutes commissions confondues) du 25 novembre 2010,

Je vous propose :

DE MODIFIER les crédits de paiement pour les exercices 2011 à 2014 selon le tableau ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

17 décembre 2010

Affiché le :

17 décembre 2010